

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SANIT SpülkastenReiniger

UFI: 65S8-M0SH-300Q-R7J6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SANIT-Chemie	
	Reinigungsmittel und -geräte GmbH	
Rue:	Dieselstr. 38	
Lieu:	D-74211 Leingarten	
Téléphone:	+49 7131 902100	Téléfax: +49 7131 404360
E-mail:	info@sanit-chemie.de	
Interlocuteur:	Produktmanagement	Téléphone: 07131 90210-20
Internet:	www.sanit-chemie.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33(0)145425959
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide phosphonique; acide orthophosphorique à 21 %
acide formique à - %

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 2 de 11

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

Potentiel de perturbation endocrinienne : non listé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-38-2	Acide phosphorique ... %			20 - < 25 %
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H290 H302 H314			
64-18-6	acide formique à ... %			10 - < 15 %
	200-579-1	607-001-00-0		
	Flam. Liq. 3, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H226 H290 H331 H302 H314 H318 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique ... %	20 - < 25 %
	dermique: DL50 = 2740 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25		
64-18-6	200-579-1	acide formique à ... %	10 - < 15 %
	par inhalation: ATE 7,4 mg/l (vapeurs); par voie orale: ATE 500 mg/kg Flam. Liq. 3; H226: >= 85 - 100 Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 10 - < 90 Skin Irrit. 2; H315: >= 2 - < 10 Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 2 - < 10		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface anioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 3 de 11

abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 4 de 11

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-18-6	Acide formique	5	9		VME (8 h)	
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7664-38-2	Acide phosphorique ... %			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10,7 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,57 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,36 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,1 mg/kg p.c./jour
64-18-6	acide formique à ... %			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	9,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	19 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	9,5 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 5 de 11

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Porter les gants de protection homologués : CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). Epaisseur du matériau des gants: 0,6 mm période de latence: 6h

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	limpide	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		101 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		0,5
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		1,15 g/cm³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 6 de 11

Densité de vapeur relative: non déterminé
 Caractéristiques des particules: non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion
 Le produit n'est pas: Explosif.
 Propriétés comburantes
 Le produit n'est pas: comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Matières à éviter: Alcalis (bases).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base, Peroxydes, Comburant.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Base, Comburant, Peroxydes. Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique ... %				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	DL50 2740 mg/kg	Lapin		
64-18-6	acide formique à ... %				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 7,4 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (D'après les données d'essais)
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux. (D'après les données d'essais)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 7 de 11

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les informations sur les propriétés perturbatrices endocriniennes sur la santé humaine ne sont pas disponibles.

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 100 mg/l	72 d	Desmodesmus subspicatus	OCDE 201	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 270 mg/l ()		Boue activée		
64-18-6	acide formique à ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 130 mg/l	96 h	Danio rerio (fresh water fish)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	algae	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 365 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 8 de 11

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-18-6	acide formique à ... %			
	EU method C.4 -B	100%	14	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-18-6	acide formique à ... %	-0,54

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C1

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 9 de 11

Catégorie de transport: 3
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1805
d'identification:

14.2. Désignation officielle de ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION
transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8
transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8



Code de classement: C1

Quantité limitée (LQ): LQ7

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E1

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les 10,5 % (120,75 g/l)
émissions industrielles:

Directive 2004/42/CE relative à COV 10,5 % (120,75 g/l)
dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)
2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 10 de 11

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
 Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, catégorie de danger 1
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
 CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1; H314	D'après les données d'essais
Eye Dam. 1; H318	D'après les données d'essais

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT SpülkastenReiniger

Révision: 15.08.2023

Code du produit: 3054

Page 11 de 11

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)